

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-047 rév. 32**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**QUALICONSULT
BATIMENT E
1 B RUE DU PETIT CLAMART
78941 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX
SIREN : 401449855**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY**SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / SAFETY OF THE PEOPLE AND THE GOODS****INFORMATIQUE - TELECOMMUNICATIONS / DATA PROCESSING - TELECOMMUNICATIONS****BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / BUILDING - CIVIL ENGINEERING**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-047 rév. 32

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **12/04/2024**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/07/2027**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

DocuSigned by:

FE90541BBC0D49D...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its

validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-047 Rév. 31.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-047 Rév. 31.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-047 rév. 32

Organisme d'inspection accrédité :

QUALICONSULT

BATIMENT E

1 B RUE DU PETIT CLAMART

78941 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

1 - ÉLECTRICITÉ / 1.1 - Installations Électriques /

1.1.2 - Vérifications des installations électriques des lieux de travail #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.2a	a) Vérifications initiales des installations électriques permanentes et sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ou temporaires	Code du Travail articles R.4226-1 à R.4226-14 et R.4722-26 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques

1.1.2f	f) Vérifications, avant mise en service, des installations électriques temporaires.	Code du Travail articles R.4226-1 à R. 4226-13 et R.4226-21 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière d'électricité Arrêté du 30 avril 2012 relatif au contenu de l'imprimé utilisable pour la vérification de certaines installations électriques temporaires, aux modifications de l'arrêté relatif aux modalités d'accréditation des organismes chargés des vérifications initiales des installations électriques et sur demande de l'inspection et de l'arrêté relatif aux critères de compétences des personnes chargées d'effectuer les vérifications périodiques des installations électriques Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques
1.1.2h	h) Vérifications biennales des installations électriques temporaires de type chantier de construction ou de réparation des navires et bateaux	Code du Travail articles R. 4226-1 à R.4226-13 et R.4226-21 Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques Normes applicables citées dans l'arrêté du 19 avril 2012 modifié relatif aux normes d'installation intéressant les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs Guides UTE associés aux normes techniques

1 - ÉLECTRICITÉ / 1.1 - Installations Électriques /

1.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.3a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des installations électriques et d'éclairage de sécurité	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

1 - ÉLECTRICITÉ / 1.1 - Installations Électriques /

1.1.4 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
1.1.4a	Vérifications techniques après travaux d'aménagements sur un immeuble existant des installations électriques et d'éclairage de sécurité	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R146-1 à R146-35) Règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

7 - SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / 7.1 - Structures provisoires et démontables /

7.1.2 - Contrôles des ensembles démontables

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
7.1.2b	Vérification du montage et inspection en exploitation# des ensembles démontables de catégories OP2, OP3 et OS3	Code de la construction et de l'habitation (articles L.131-1 et L.134-12, articles) Arrêté du 25 juillet 2022 modifié fixant les règles de sécurité et les dispositions applicables aux structures provisoires et démontables Autres textes et normes introduits par le référentiel

15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /

15.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
15.1.3a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des ouvrages, installations et équipements (à l'exclusion des installations électriques et d'éclairage de sécurité visées au 1.1.3a)	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R143-1 à R143-47) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /

15.1.4 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité pour la construction des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) et leur protection contre les risques d'incendie et de panique #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
------	--------------------------------------	--

15.1.4a	Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des ouvrages, installations et équipements (y compris les vérifications visées au 1.1.4a)	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R146-1 à R146-35) Règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection
---------	--	--

15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /

15.1.5 - Inspection d'opération standardisées d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif de délivrance des Certificats d'Economie d'Énergie

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
15.1.5a	Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants : Groupe 1 "Enveloppe"	Code de l'énergie (article L.222-2-1) Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee) Les lettres mensuelles et les flashs info de la DGEC
15.1.5b	Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants : Groupe 2 "Calorifuge"	Code de l'énergie (article L.222-2-1) Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee) Les lettres mensuelles et les flashs info de la DGEC
15.1.5c	Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants : Groupe 3 "Systèmes simples de production et d'optimisation de l'énergie"	Code de l'énergie (article L.222-2-1) Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie

		<p>Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie</p> <p>Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients</p> <p>Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee)</p> <p>Les lettres mensuelles et les flashs info de la DGEC</p>
15.1.5d	<p>Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants :</p> <p>Groupe 4 "Systèmes complexes de production et d'optimisation de l'énergie et services associés"</p>	<p>Code de l'énergie (article L.222-2-1)</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie</p> <p>Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie</p> <p>Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie</p> <p>Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients</p> <p>Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee)</p> <p>Les lettres mensuelles et les flashs info de la DGEC</p>
15.1.5e	<p>Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants :</p> <p>Groupe 5 "Equipements simples"</p>	<p>Code de l'énergie (article L.222-2-1)</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie</p> <p>Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie</p> <p>Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie</p> <p>Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients</p> <p>Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee)</p> <p>Les lettres mensuelles et les flashs info de la DGEC</p>
15.1.5f	<p>Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants :</p> <p>Groupe 6 "Equipements complexes"</p>	<p>Code de l'énergie (article L.222-2-1)</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie</p> <p>Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie</p> <p>Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie</p> <p>Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations</p>

		standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee) Les lettres mensuelles et les flashes info de la DGEC
15.1.5g	Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants : Groupe 7 "Rénovation Globale"	Code de l'énergie (article L.222-2-1) Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee) Les lettres mensuelles et les flashes info de la DGEC
15.1.5h	Contrôles sur site d'opérations standardisées d'économies d'énergies # selon les groupes de compétences suivants : Groupe 8 "Transport"	Code de l'énergie (article L.222-2-1) Arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie Arrêté du 22 décembre 2014 modifié définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie Arrêté du 28 septembre 2021 modifié relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie Cahier des charges du contrôle basé sur les fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie, les instructions de la DGEC, du PNCEE ou les exigences spécifiques des clients Questions/Réponses disponibles sur le site Internet de la DGEC à l'adresse : (https://www.ecologie.gouv.fr/questions-reponses-sur-dispositif-cee) Les lettres mensuelles et les flashes info de la DGEC

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à QUALICONSULT

IMPLANTATIONS	ADRESSE
QUALICONSULT	BATIMENT E 1 B RUE DU PETIT CLAMART 78941 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX
ALPES	ZI DU PONT DE TASSET MEYTHET 4 ALLEE DES MORILLES 74960 ANNECY
Implantations rattachées : - CHAMBERY - GRENOBLE	
ALSACE FRANCHE COMTE	19 RUE DES CICOGNES 67960 ENTZHEIM
Implantations rattachées : - BESANÇON - COLMAR	
ANGERS	355 AV GENERAL PATTON CS 56613 49066 ANGERS CEDEX 1
AVIGNON	940 ROUTE DE L'AERODROME BP 51215 84911 AVIGNON Cedex 9

BASSE NORMANDIE	LE CITIS 1 AV DE TSUKUBA 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Implantation rattachée : - ARGENTAN	
BORDEAUX	4 VOIE ROMAINE CS 80080 33615 PESSAC Cedex
BOUCHE DU RHONE	7-9 RUE JEAN MERMOZ 13008 MARSEILLE
Implantations rattachées : - MARSEILLE - AIX EN PROVENCE	
BOURG-EN-BRESSE	LD LA GRANGE BARDE 150 AV FRANCOIS PIGNIER 01000 BOURG-EN-BRESSE
BRETAGNE	PARC D'AFFAIRES EDONIA - BATIMENT H RUE DE LA TERRE VICTORIA - CS 76827 35760 SAINT-GREGOIRE Cedex
Implantations rattachées : - BREST - VANNES	
CALAIS	412 RUE PAQUETTE CS 90212 62231 COQUELLES
CHAMPS SUR MARNE	PARC DE LA HAUTE MAISON BAT E1 27 RUE ALBERT EINSTEIN 77420 CHAMPS SUR MARNE

CHATENAY-MALABRY	49 AV DE LA DIVISION LECLERC BÂTIMENT C2 - ENTREE C2 Quartier Europe 92290 CHATENAY-MALABRY
CLERMONT-FERRAND	CENTRE D'AFFAIRES DU ZENITH 38 RUE DE LA SARLIEVE 63800 COURNON D'AUVERGNE
CORSE	RN193 – CASATORRA MAISON MAZZONI 20620 BIGUGLIA
Implantation rattachée : - AJACCIO	
CRETEIL	127/131 CHEMIN DES BASSINS EUROPARC 94000 CRETEIL
BOUFFEMONT	16 RUE DE LA REPUBLIQUE 95570 BOUFFEMONT
SEINE ET MARNE	23 rue Maison Rouge 77185 LOGNES
DIJON	16 RUE DES CORTOTS 21121 FONTAINE LES DIJON
DOM-TOM	20 LOTISSEMENT LA SERENITE 17 ALLEE DES COLOMBES 97224 DUCOS
Implantations rattachées : - REMIRE-MONTJOLY (Guyane) - BAIE MAHAULT (Guadeloupe)	

DOUAI	386 AV DES FUSILLES 59450 SIN-LE-NOBLE
EVRY	4 RUE DU BOIS SAUVAGE 91000 EVRY-COURCOURONNES
FREJUS	32 ALLEE SEBASTIEN VAUBAN 83600 FREJUS
GRAND TERTIAIRE	127/131 CHEMIN DES BASSINS ZONE EUROPARC 94035 CRETEIL
GRANDS TRAVAUX	ZONE EUROPARC 127 CHEMIN DES BASSINS 94035 CRETEIL
HAUTE- NORMANDIE	AV DES HAUTS GRIGNEUX - MACH 8 76420 BIHOREL
Implantations rattachées : - EVREUX - LE HAVRE	
LA ROCHELLE	6 AV ERIC TABARLY LIEU-DIT LES 4 CHEVALIERS – BATIMENT B 17187 PERIGNY
LE MANS-CHARTRES	46 RUE DU MOULIN AUX MOINES 72650 LA-CHAPELLE-SAINT-AUBIN
Implantation rattachée : - CHARTRES	
LIEUSAIN	11-12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE CARRE HAUSSMANN II 77127 LIEUSAIN

LILLE	SYNERGIE PARK 13 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 59260 LEZENNES
LIMOGES	16 RUE FREDERIC BASTIAT BP 91609 87023 LIMOGES CEDEX 09
LORRAINE	95 ALLEE DES PRES DE CHAMPELLE, ZAC BRABOIS FORESTIERE 54230 CHAVIGNY
Implantation rattachée : - METZ	
LYON	PARC DE CRECY 5 BIS RUE CLAUDE CHAPPE 69771 SAINT DIDIER AU MONT D'OR
MANTES	3 RUE DU 8 MAI 1945 78711 MANTES-LA-VILLE
MONTPELLIER / NÎMES	PARC CLUB DU MILLENAIRE - BAT 18 1025 RUE HENRI BECQUEREL 34000 MONTPELLIER
Implantation rattachée : - NIMES	
NANTERRE	12 ALLEE DES PEUPLIERS 92752 NANTERRE CEDEX
NANTES	6 B RUE ALESSANDRO VOLTA BATIMENT F9 44481 CARQUEFOU CEDEX
Implantation rattachée : - LA ROCHE SUR YON	

NICE	LE FELIX FAURE CENTER 8 AVENUE FELIX FAURE 06000 NICE
ORLEANS	117 RUE DU BOIS GIRAULT 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC
PARIS	24 RUE DES PETITES ECURIES 75010 PARIS
PATRIMOINE	24 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS
PERPIGNAN	ZAE MAS DELFAU - TECNOSUD II 16 AVENUE EOLE - CS 10014 66100 PERPIGNAN
PICARDIE	IMMEUBLE ODYSSEE 18 ALLEE DE MAITRE ZACHARIUS - LOTISSEMENT D'ACTIVITE BOIS PLANTE 2 80440 GLISY
Implantation rattachée : - SENLIS	
POITIERS	TELEPORT 4 - ZA FURTUROSCOPE IMMEUBLE ANTARES 2 AVENUE RENE MONORY 86360 CHASSENEUIL DU POITOU
PYRENEES GASCOGNE	28/30 CHEMIN DE SABALCE 64100 BAYONNE
Implantation rattachée : - PAU	

REIMS	2 RUE LEON PATOUX BATIMENT D 51100 REIMS
SAINT-DENIS	1-9 avenue François Mitterrand IMMEUBLE "LE JADE" - Bâtiment B – 3ème étage (B3) 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS
SAINT-ETIENNE	LE CINEPOLE - BATIMENT B 182 AVENUE DU STADE 42170 SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	BOULEVARD DES CHENES PARC ARIANE – IMMEUBLE MARS 78280 GUYANCOURT
SOPHIA ANTIPOLIS - CORSE	980 AVENUE ROUMANILLE IMMEUBLE FAIRWAY - BAT. B ETAGE 1 06410 BIOT 40144985500196
TOULON	AVENUE GEORGES CHARPAK ZAC VALGORA - BAT A 83160 LA VALETTE DU VAR
TOULOUSE	1 RUE DE LA PADERNE 31170 TOURNEFEUILLE
TOURS	AERONEF - BAT.KONRAD 22 RUE DE LA MILLETIERE 37100 TOURS
VALENCE	IMMEUBLE LA ROTONDE 85 ALL DU MERLE 26500 BOURG-LES-VALENCE
VELIZY	VELIZY PLUS (SIEGE) BAT E – 1BIS RUE DU PETIT CLAMART 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

DIVERSIFICATION CÔTE D'AZUR CORSE	AVENUE GEORGES CHARPAK PARC TERTIAIRE VALGORA - BATIMENT A 83160 LA VALETTE DU VAR
DIVERSIFICATION CENTRE OUEST	6 BIS, RUE ALESSANDRO VOLTA BATIMENT F9 44481 CARQUEFOU CEDEX
DIVERSIFICATION ILE DE FRANCE	16 RUE DE LA REPUBLIQUE 95570 BOUFFEMONT
DIVERSIFICATION LANGUEDOC ROUSSILLON PROVENCE	7 - 9 RUE JEAN MERMOZ 13008 MARSEILLE
DIVERSIFICATION NORD EST	19 RUE DES CIGOGNES 67960 ENTZHEIM
DIVERSIFICATION RHÔNE ALPES	PARC DE CRECY 5 BIS RUE CLAUDE CHAPPE 69771 SAINT DIDIER AU MONT D'OR
DIVERSIFICATION SUD OUEST	4 VOIE ROMAINE CS 80080 33615 PESSAC CEDEX

Date de prise d'effet : **12/04/2024**

DocuSigned by:

 D372C263703F451...

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-047 Rév. 31.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr